

2017_CT2_233

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme de Prévention des Déchets du Pays d'Aix – Bilan 2016 et programme 2017

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 11 mai 2017

06_3_02

■ Programme de Prévention des Déchets du Pays d'Aix – Bilan 2016 et programme 2017

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Fin 2010, la Communauté du Pays d'Aix lançait son premier Programme local de prévention des déchets pour la période 2010 – 2015, en signant un partenariat avec l'ADEME. Il s'inscrivait dans le cadre du Grenelle de l'environnement et a permis de mettre en œuvre des actions afin de réduire les quantités de déchets produits, limiter leur nocivité et améliorer leur caractère valorisable.

Ces actions ont permis de sensibiliser les habitants en matière de réduction des suremballages, de compostage, d'achat responsable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éco-exemplarité de la collectivité, de réemploi d'objets et d'intervenir sur des manifestations écocitoyennes.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets en poursuivant son Programme de Prévention des Déchets.

Ce rapport présente le bilan 2016 et le programme pour l'année 2017.

I – APPLICATION RÉGLEMENTAIRE : MISE EN PLACE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

En 2015, deux textes législatifs sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du PLPDMA accompagnés d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Décret du 10 juin 2015

Dans le cadre du Décret n°2015-662 du 10 juin 2015, les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets ont l'obligation de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette obligation est entrée en vigueur le 14 septembre 2015.

Il s'agit d'un document de planification qui indique les objectifs de réduction des déchets, les mesures permettant d'atteindre ceux-ci, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une ou plusieurs collectivités ou EPCI.

Le programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités. Il est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

Il doit être soumis pour avis à une « Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme (CCESP) », adopté par l'organe délibérant.

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Dans le volet concernant la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, la loi fixe l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.

2 – LES PRINCIPES DU PLPDMA

2 - 1 - Les principes

- Mise en place des instances d'élaboration et de suivi

Le décret du 10 juin définit le mode de fonctionnement du PLPDMA, par la création de la Commission consultative d'Élaboration et de Suivi du programme. Cette commission est composée d'un Président, d'un service chargé de son secrétariat et de membres nommés par la collectivité ou son groupement. Cette commission a été créée par délibération (DEA 031-1484/16/CM) du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016.

- Élaboration du PLPDMA comportant notamment :

- un état des lieux regroupant les acteurs concernés, les quantités de déchets ménagers et assimilés produits,
- les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés,
- les objectifs de réduction et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- les indicateurs de mesure, l'évaluation et le suivi du programme.

Depuis janvier 2016, la rédaction et la formation du PLPDMA est de niveau Métropolitain. Pour autant, ce document cadre tiendra compte des déclinaisons et programmes des territoires.

2 - 2 - Le PLPDMA à l'échelon de la Métropole

- Création de la Commission Locale de prévention des déchets de la Métropole (DEA 031-1484/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016)

Elle est composée de 14 membres dont 7 Conseillers Métropolitains ou Conseillers de Territoire et d'un représentant de l'ADEME, de la CCI Marseille Provence, de la Chambre des métiers, du CPIE du Pays d'Aix, de l'Union Départementale pour la sauvegarde de la vie et de la nature, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

- Mise en place d'un groupe de travail sur la réduction des déchets

Réuni à l'automne 2016, celui-ci a préconisé :

- le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'un Programme Local de Prévention Métropolitain qui déclinerait les actions par Conseil de Territoire. L'élaboration du programme serait basée sur la réalisation d'un diagnostic, de caractérisations des déchets pour définir le gisement évitable et les objectifs globaux par Conseil de Territoire, puis la communication et l'accompagnement sur la première année de mise en place,
- l'élaboration d'une méthodologie commune sur la thématique déchet pour réaliser des économies d'échelle et permettre de délivrer un message plus efficace sur les bons gestes,
- la création d'un réseau de ressourceries sur le territoire Métropolitain,
- un guide de tri numérique,
- du compostage individuel et collectif,
- la définition d'un plan d'actions sur le gaspillage alimentaire,
- un programme d'éducation à l'environnement,
- le développement de l'autocollant Stop pub,
- la redevance incitative est en débat mais non retenue pour ce premier PLPDMA.

2 - 3 - Déclinaison à l'échelon du Conseil de Territoire

Durant la période de transition entre le PLPD 2010-2015 et le futur PLPDMA métropolitain, il convient de poursuivre les actions de réduction déjà engagées en sélectionnant les plus opportunes et les plus performantes.

Ce cadre d'actions engagées à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, sera, par la suite intégré dans le cadre général du PLPDMA métropolitain défini à l'échelle des six Territoires.

II – LE BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2016 ET LES PERSPECTIVES 2017

1 – La valorisation des biodéchets

- **Compostage individuel**

Description de l'action :

- proposer des composteurs aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser les biodéchets et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie,
- organiser pour le grand public des animations sur la pratique du compostage dans les jardins pédagogiques.

Objectif 2016 : distribution de 1 500 composteurs.

Réalisation en 2016 :

- distribution de 1 433 composteurs.

A ce jour, ce sont plus de 19 300 composteurs qui ont été distribués depuis 2006 sur le Territoire du pays d'Aix.

Perspectives 2017 :

- distribuer 1 500 composteurs par an,
- réduire le délai d'attente en organisant 2 permanences de distribution par mois,
- renforcer la communication pour faire émerger la demande (panneaux lumineux des communes, CIQ, articles dans les revues municipales..).

- **Lombricompostage individuel**

Description de l'action :

- proposer des lombricomposteurs aux habitants résidant en appartement ou maison de village,
- accompagner les foyers dans la pratique du lombricompostage et les conseiller.

Objectif 2016 : distribution de 200 lombricomposteurs.

Réalisations en 2016 :

- distribution de 261 lombricomposteurs,
- 62 personnes ont pu bénéficier d'une réponse personnalisée (dont 24 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

A ce jour, ce sont presque 800 foyers qui bénéficient d'un lombricomposteur sur le Territoire du Pays d'Aix.

Perspectives 2017 :

- poursuivre la distribution de 200 lombricomposteurs,
- réduire le délai d'attente en organisant 1 permanence de distribution par mois.

- **Compostage collectif**

Description de l'action

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations.... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents composteur. Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.

Objectif 2016 : équipement de 10 résidences

Réalisation en 2016 :

- 8 résidences équipées,
- 6 sessions de formations des référents (41 personnes),
- 76 interventions sur les 38 sites.

A ce jour, ce sont 38 sites qui bénéficient de composteurs collectifs sur le Territoire : 27 résidences, 3 administrations, 3 cimetières et 5 jardins.

Perspectives 2017 :

- poursuite de l'équipement de 10 résidences par an et du suivi de celles déjà en service,
- expérimentation des chalets de compostage pour les gros producteurs (hôpitaux, collèges, lycées, maisons de retraite, etc.),
- animation d'ateliers pour la création de bacs à fleur ou potager pendant la semaine du compostage,
- opération pilote pour du compostage collectif au sein de l'écoquartier (habitat et commerces) de la Duranne,
- lancement d'un marché d'accompagnement pour le développement et le suivi du compostage collectif.

- **Broyage des déchets verts et plate forme de compostage**

Description de l'action :

- le plan d'action de gestion des déchets verts de la collectivité (Délibération 2015_B162 du bureau du 9 avril 2015) incite les particuliers à broyer leurs déchets verts ou les gérer in-situ,
- favoriser la création et soutenir le fonctionnement des plates-formes de compostage.

Objectifs 2016 :

- inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts,
- améliorer l'accès en déchèterie avec des plates-formes de dépotage,
- soutien financier apporté aux porteurs de projet.

Réalisations en 2016 :

- mise en place de plates-formes de dépotage au sol au sein des déchèteries de Venelles, Bouc Bel Air et Saint Cannat,
- subvention à l'association Aix multi services (AMS) pour son action de broyage des végétaux chez les particuliers,
- subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque d'Anthéron.

Perspectives 2017 :

- subventions versées aux porteurs de projet,
- mise en place de plate-forme de dépotage au sol au sein de la déchèterie des Pennes Mirabeau,
- distribution du flyer d'Aix Multi Services (AMS) lors des permanences de distribution de composteurs et dans les communes,
- réponse à l'appel à projet « Déchets verts » 2017 lancé par l'ADEME et la Région PACA (réponse à rendre pour Juin 2017).

• **Compostage et lombricompostage en établissement scolaire**

Description de l'action :

- deux types de dispositif technique ont été installés dans les cantines scolaires de communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Les agents de la collectivité sont chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et d'accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage,
- des composteurs pédagogiques sont mis à disposition dans les écoles primaires suivant des animations sur cette thématique.

Objectifs 2016 :

- arrêt du dispositif de mise en place de composteurs et lombricomposteurs collectifs dans les cantines scolaires et suivi du bon fonctionnement des sites mis en place dans les communes,
- équipement de 5 écoles avec des composteurs pédagogiques.

Réalisation en 2016 :

Cantines scolaires ou autres sites :

- 3 sites en fonctionnement sur les 8 équipés en lombricomposteurs collectifs (école de la Bergerie à Bouc Bel Air, ITEP des Cadenaux aux Pennes Mirabeau et la pépinière de Vitrolles),
- 6 sites en fonctionnement avec des composteurs collectifs,
- 34 interventions sur l'ensemble des cantines.

A ce jour, 9 cantines ou autres sites (pépinière, ITEP...) fonctionnent avec des composteurs ou des lombricomposteurs collectifs pour traiter leurs biodéchets.

Pédagogiques :

- 9 écoles équipées avec des composteurs pédagogiques, 1 école en lombricomposteur pédagogique et 3 écoles avec les deux dispositifs,
- 67 suivis de l'ensemble des sites.

A ce jour, ce sont 47 écoles qui bénéficient d'un dispositif pédagogique : 34 sont équipées de composteurs pédagogiques, 5 de lombricomposteurs pédagogiques et 8 avec les 2 dispositifs.

Perspectives 2017 :

- 8 demandes pour l'instant en composteurs pédagogiques et 1 demande pour un lombricomposteur pédagogique,
- suite à l'intervention de l'association Unis Cité sur le gaspillage alimentaire dans 12 communes, certaines cantines souhaitent expérimenter le compostage des biodéchets,
- suivi des composteurs et lombricomposteurs collectifs dans les cantines scolaires.

• **Jardins partagés**

Description de l'action

Les communes ou les associations créent un jardin partagé afin de sensibiliser les enfants et les adultes à la pratique du compostage et réduire les quantités de biodéchets.

Objectif 2016 : suivi des porteurs de projets de création de jardins partagés.

Réalisation en 2016

Le bailleur Famille et Provence poursuit le développement de jardins partagés « Jardi Square Lou Rigaou » et « Cardalino » sur Encagnane.

A ce jour, au moins 36 jardins ont été créés sur le Territoire du Pays d'Aix.

Perspective 2017 : suivi des porteurs de projets

• **Charte marché forain éco-responsable**

Description de l'action :

- mise en place de charte « marché éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains,
- le marché forain de la Roque d'Anthéron a été équipé par les Foyers Ruraux de poubelles pour collecter les biodéchets et les composter sur leur plate forme,
- la ville de Vitrolles a mandaté l'association Ecoscience pour réaliser un diagnostic sur les pistes de réduction des déchets sur son marché forain.

Objectif 2016 : suivi des porteurs de projets mettant en place des chartes marché forains écoresponsable.

Réalisation en 2016 : pas de nouveau porteur de projet identifié.

Perspective 2017 : suivi des porteurs de projet.

2 – La sensibilisation lors de l'acte d'achat

- **Label commerces engagés**

Description de l'action

Une subvention a été versée à l'association Ecoscience pour le projet de label des commerces engagés avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants de Rousset, de Fuveau, des Pennes Mirabeau et de Vitrolles. C'est le CPIE du Pays d'Aix qui a porté le projet sur les communes de Venelles, Gréasque et Cabriès.

Objectif 2016 : accompagnement des projets des associations.

Réalisation en 2016 :

- 68 nouveaux commerces se sont engagés en 2016,
- distribution de 2 500 cabas pour les commerçants dans le contexte réglementaire de l'interdiction des sacs de caisse à usage unique depuis le 1^{er} juillet 2016.

A ce jour, ce sont 119 commerçants qui ont obtenu le label « Commerces engagés » sur les 7 communes depuis le début de l'opération.

Perspectives 2017 :

- suivi du porteur de projet : Le CPIE accompagne les commerçants engagés, assure la mise en réseau des commerçants entre eux et organise un événement par commune,
- remise de 2 500 cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.

3 – Le réemploi

- **Ressourcerie**

Description de l'action

Aide au financement des structures de réemploi de type ressourceries du Territoire dans le cadre du dispositif d'aide communautaire et du fonds de subvention aux structures du réemploi (Délibération 2013 B 433).

Objectif 2016 : le Territoire du Pays d'Aix poursuit son soutien financier aux associations œuvrant pour le réemploi des déchets au sein des ressourceries.

Réalisation en 2016 :

- versement de subventions aux associations Evolio, Emmaus et Valtri - Histoire sans fin.

A ce jour, 3 ressourceries sont actives sur le Territoire.

Perspective 2017 :

- suivi des porteurs de projet et accompagnement de nouvelles structures telles qu' Elan à Jouques,
- mise en place d'un local dédié sur la déchèterie de la Parade à Aix-en-Provence.

- **Textiles usagés**

Description de l'action

Développement des bornes pour la collecte des textiles usagés dans les communes.

Objectif 2016 : le développement de cette action sera poursuivie sur les communes volontaires du Pays d'Aix.

Réalisation en 2016

Collecte de 475 tonnes.

Perspective 2017 :

- augmentation du nombre de bornes de collecte de textiles dans les communes volontaires,
- prolongation de la convention avec Provence TLC en charge de la collecte et de la valorisation des TLC jusqu'à fin 2018.

4 – La communication sur les gestes de la prévention

- **Campagne de communication sur les gestes de la prévention**

Description de l'action :

- sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de message sur la réduction,
- trois newsletters interactive "Déchets" diffusées annuellement aux partenaires et abonnés. La première a été diffusée en septembre 2015.

Objectif 2016 : une newsletter par trimestre.

Réalisation en 2016 : 1 envoi d'une lettre d'information.

Perspective 2017 : mise en place de l'application déchets par la collectivité avec des accès facilités aux infrastructures, des informations sur les bons gestes de la prévention, la réservation de composteurs etc.....

- **Diffusion de l'autocollant Stop Pub**

Description de l'action

Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, dans les kits de communication remis aux habitants, distribués lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes ou envoyés suite à une demande sur le site internet de la collectivité.

Objectif 2016 : diffuser 20 000 autocollants sur l'année.

Réalisation en 2016 : distribution de 13 800 autocollants.

A ce jour, ce sont 122 000 autocollants stop pub qui ont été distribués depuis 2007.

Perspectives 2017 :

- diffusion de 20 000 autocollants sur l'année,
- mise à disposition systématique dans un kit pour les nouveaux arrivants dans les communes,
- mise à disposition dans les mairies des 36 communes.

• **Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets**

Description de l'action :

- information et animation sur des stands lors de manifestations culturelles ou sportives.

Objectif 2016 : promouvoir les gestes de la prévention auprès du grand public.

Réalisation en 2016 :

- distribution de 840 cabas réutilisables sur le marché forain d'Aix-en-Provence, le 28 avril,
- distribution de 70 cabas sur Iron Man, les 29, 30 avril et 1er mai,
- distribution de 1 200 cabas aux Jardins d'Albertas à Bouc Bel Air, les 20, 21 et 22 mai,
- tralalère à Gréasque, le 28 mai : sensibilisation de 80 personnes,
- la fête de la Mar à Vitrolles, le 28 mai : 50 personnes,
- le Sun Festival à Vitrolles, le 4 juin : 50 personnes,
- le salon du développement durable de Venelles, le 8 juin : 30 personnes,
- les Journées d'échange du CPIE à Puyricard, les 16 et 17 juin : 200 enfants,
- l'opération en partenariat avec le CROUS, du 29 août au 9 septembre : 4 000 étudiants,
- la semaine de l'énergie à Aix-en-Provence, le 8 novembre : 30 personnes.

Perspective 2017 :

- poursuivre la sensibilisation des citoyens sur des manifestations du Territoire du Pays d'Aix.

• **Exemplarité du Territoire du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets**

Description de l'action

Dans le cadre de la charte développement durable du Territoire du Pays d'Aix, un volet concerne la sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectifs 2016 :

- des conteneurs pour la collecte des textiles seront à disposition ponctuellement des agents de la collectivité à proximité de leur lieu de travail ainsi qu'une collecte de piles deux fois par an (semaine du développement durable et de la réduction des déchets),
- tout au long de l'année, diffusion d'articles sur la prévention des déchets dans le flash info ainsi que sur le site Intranet,
- un accompagnement technique sera mis en œuvre dans le cadre de l'agenda 21 du CFA.

Réalisations en 2016 :

- la collecte des textiles a permis de récupérer 540 kg,
- 2 articles diffusés dans le flash info,

- ce sont 80 kg de piles qui ont été collectés,
- réalisation de 6 animations sur l'initiation au compostage au sein des classes fleuristes du CFA. De plus, un suivi du bon fonctionnement des composteurs a été effectué,
- sensibilisation des élus à la suppression des sacs plastiques lors du dernier Conseil de Territoire du Pays d'Aix 2016.

Perspectives 2017 :

- poursuite des actions exemplaires (textiles, piles, articles de sensibilisation) et autres, s'il y a des opportunités,
- réflexion pour la collecte des fournitures de bureau usagées en lien avec l'Association Bois Plume sur Trets,
- volonté de faire du CFA, un site pilote en matière de compostage avec un jardin potager et étudier la possibilité de devenir un site permettant la formation des référents compostage,
- réflexion sur un module de formation sur le gaspillage alimentaire à destination des élèves du restaurant et du personnel des cuisines,
- sensibilisation des agents du territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.

5 – La sensibilisation des scolaires

Description de l'action

Animation dans les classes sur le thème de la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, réemploi, compostage). Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) ou de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants des écoles primaires et maternelles à la thématique des déchets.

Objectifs 2016 :

- les actions de sensibilisation des enfants à l'éducation à l'environnement et plus particulièrement à la thématique des déchets sont maintenues,
- la réalisation d'un programme spécifique touchant à la prévention des déchets pour l'année scolaire 2015/2016.

Réalisations en 2016 :

- élaboration d'un cahier de l'élève et d'un guide de l'enseignant sur la prévention des déchets pour les cycles 2 (5-8 ans),
- sur l'année scolaire 2015-2016, sensibilisation de 2 538 élèves :
 - 94 classes ont bénéficié de la sensibilisation générale.
 - 17 classes ont suivi l'approfondissement du module « gestion des déchets » et 29 classes ont visité le site de l'Arbois.
 - 18 classes ont suivi l'approfondissement du module « prévention des déchets » et 39 classes ont visité un jardin pédagogique.

Perspectives 2017 :

- poursuite des animations et de la diffusion des kits pédagogiques,
- création d'une mallette pédagogique sur la prévention des déchets.

6 – La réduction des déchets dangereux

Description de l'action :

- suivi des porteurs de projets (Agence de l'eau, CCI, DASTRI) et des points de collecte des DASRI.

Objectif 2016 : sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

Réalisation en 2016 :

- relais d'une collecte spécifique déchets dangereux sur les parkings des magasins Castorama (Plan de Campagne, Aix-en-Provence, Vitrolles) le 16 juillet.

Perspective pour 2017 :

- sensibilisation dans les magasins de bricolage,
- augmentation du taux de captage des piles en développant le nombre de contenants dans les bâtiments publics (écoles, bibliothèques, mairies...) et mettant à disposition des outils de communication.

7 – Le gaspillage et le don alimentaire

Description de l'action :

- sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives,
- informer le personnel des cuisines afin de réduire le gaspillage alimentaire lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine.

Objectif 2016 : suivi des porteurs de projets.

Réalisations en 2016 :

- une communication a été faite en juin auprès des 36 communes et des maisons de retraites sur les obligations réglementaires avec l'envoi du guide de l'ADEME sur le gaspillage alimentaire en restauration collective,
- projet de l'association Unis Cité sur le gaspillage alimentaire :
 - recherche de communes volontaires pour participer à ce projet,
 - rencontre des services des communes volontaires pour présenter le projet

Perspectives pour 2017 :

- faire le point sur les actions réalisées par les communes et les maisons de retraite suite à l'envoi du courrier en 2016,
- versement d'une subvention d'un montant de 6 610 € à l'association Unis Cité pour son projet sur le gaspillage alimentaire :
 - formation des volontaires en Service Civique (10 volontaires) : organisation du service et présentation des missions et des objectifs + visite du site de Croq'Jardin,
 - campagne de pesées et animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les cantines de Gardanne, Trets, La Roque d'Anthéron, Simiane Collongue, Peyrolles en Provence, Gréasque, Aix-en-Provence, Le Tholonet, Fuveau, Rousset, Le Puy Sainte Réparate et Bouc Bel Air.

- initiation d'un groupe d'échanges avec les communes volontaires engagées dans le projet Unis Cité et association des autres communes menant des actions hors dispositif Unis Cité (Coudoux, Les Pennes Mirabeau),
- organisation d'une table ronde multi-acteurs à l'échelle du territoire,
- projet de réponse dans le cadre de l'Appel à projet sur le gaspillage alimentaire et sur les Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage, rédiger un plan d'actions autour des axes suivants :
 - accompagnement du restaurant universitaire du CROUS,
 - relance du don alimentaire, reprise de l'étude réalisée en 2015 et étude de la mise en œuvre de certaines actions,
 - réalisation d'animations auprès des scolaires (dans les classes, cantines, etc.),
 - structure et mise en place d'un projet avec le CFA.

8 - L'accompagnement des entreprises pour les aider à optimiser la gestion de leurs déchets et agir sur la prévention à la source

Description de l'action :

- connaître les pratiques des entreprises en matière de réduction des déchets,
- promotion des entreprises exemplaires et faire connaître leurs actions.

Objectifs 2016 : aucun

Réalisation en 2016 : aucune

Perspectives pour 2017 :

- Benchmark sur les actions exemplaires des entreprises en matière de réduction des déchets.
 - Promotion de certains écogestes auprès des entreprises,
 - Étude sur la mise en place d'un réseau Répar'acteurs en lien avec la Chambre des Métiers,
- réponses aux appels à projet Filidéchets et Life.

III – RÉSULTATS

Sur la période 2005 – 2016, on observe :

- une baisse de 18 % de la production d'ordures ménagères,
- une augmentation de 18 % du tri de papiers et d'emballages ménagers,
- une augmentation de 36 % des tonnages apportés en déchèteries,
- une augmentation de 2,6 % des déchets ménagers et assimilés.

Evolution des ratios depuis 2005

	2005	2010	2016	Évolution 2010 / 2005	Évolution 2016/ 2005
Ratio Ordures ménagères en Kg/hab./an	426	361	348	- 15 %	- 18 %
Ratio Collecte sélective en kg/hab./an	44	49	51,5	+ 11 %	+ 18 %
SOUS TOTAL	470	410	399,5	- 12 %	- 15 %
Ratio Déchèteries en kg/hab./an	247	284	336	+ 15 %	+ 36 %
TOTAL GÉNÉRAL	717	694	735,5	- 3 %	+ 2,6 %

IV – BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2017

Le détail des dépenses prévisionnelles liées aux actions envisagées en 2017 et décrites au sein de l'annexe à cette délibération a été classé par nature – Fonctionnement et Investissement.

INVESTISSEMENT

Actions	DEPENSES		RECETTES		
	Nature investisse- ment	Montant en € HT	Financeurs	%	Montant (€HT)
Acquisition de composteurs individuels	21 88	75 000	ADEME	40 %	44 000
Acquisition de composteurs pédagogiques	21 88	1 000			
Acquisition de composteurs collectifs	21 88	6 000	CD13	40 %	44 000
Acquisition de lombricomposteurs individuels	21 88	18 000			
Acquisition de panneaux pour le compostage collectif	21 578	10 000	MÉTROPOLE PAYS D'AIX	20 %	22 000
TOTAL 2017		110 000 €		100 %	110 000 €

FONCTIONNEMENT

Actions	DEPENSES		RECETTES		
	Nature fonctionnement	Montant en € HT	Financeurs	%	Montant (€HT)
Acquisition de cabas réutilisables	60 632	8 500	ADEME	60 %	121 800
Acquisition d'autocollants stop pub	60 632	1 500			
Éducation à l'environnement	611	85 000			
Distribution de composteurs	611	7 000			
Suivi du compostage dans les résidences et cantines scolaires	611	40 000	MÉTROPOLE PAYS D'AIX	40 %	81 200
Etudes – Modecom	617	25 000			
Achat page média	6231	5 000			
Impression documents prévention	6236	31 000			
Sous total ACTIONS :		203 000 €			203 000 €
Subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône	6574	11 000	MÉTROPOLE PAYS D'AIX	100 %	118 600
Subvention si nouvelles associations	6574	4 500			
Subvention à la Ressourcerie Elan de Jouques	6574	10 000			
Subvention à la Ressourcerie Evolio	6574	7 000			
Subvention à la Ressourcerie Emmaus	6574	40 000			
Subvention à la Ressourcerie Valtri – Histoire sans fin	6574	22 000			
Subvention à Aix Multi Services	65 74	17 500			
Subvention à Unis cité – Gaspillage alimentaire	6574	6 600			
Sous total SUBVENTIONS:		118 600 €			118 600 €
TOTAL 2017		321 600 €			321 600 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015_B641 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 approuvant le bilan 2010/2015 du Programme local de prévention des déchets.

- La délibération n°2015_B642 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 approuvant le le programme d'actions de compostage 2016-demande de subvention 2016 ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du territoire du Pays d'Aix en date du 20 avril 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé la poursuite des actions de prévention dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme de Prévention des Déchets du Pays d'Aix – Bilan 2016 et programme 2017

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_233-DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017